

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS

En exercice: 14

Le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE

Présents : 12 Votants : 13 Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est

réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : 15 septembre 2023

**Etaient présents**: Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul

FARJOT, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Bernard CHAVEROT donne pouvoir

à Véronique CROZET.

Membre absent excusé : Bernard BOUCHET. Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2023-51

SIMA COISE – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022.

Vu les articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Régis COQUET, conseiller municipal, et délégué au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA COISE) présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, au titre de l'année 2022, du SIMA COISE.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Pour copie conforme au registre

Le Maire,

**Michel GOUGET** 

BIVAN A STATE OF THE STATE OF T

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Accusé de réception en préfecture 069-216901397-20230921-DE2023-51-DE Date de télétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023

	•
Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire	de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Ly	on dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en préfecture le :	
De sa publication sur le site internet de la commune le :	
Mairie de Montrottier Tel 04 74 70 13 07 - Fax 0 Email : mairie@montrottier.:	
Eman : maine@monrotter.	
	Accusé de réception en préfecture 069-216901397-20230921-DE2023-51-DE Date de tielétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023